

Messages clés et recommandations en vue de l'IMRF 2026

La version officielle du présent document est établie en anglais. La présente version en français, bien que reprenant les mêmes orientations générales, est fournie exclusivement à titre informatif et ne saurait en aucun cas être considérée comme une traduction officielle.

Messages clés et recommandations en vue de l'IMRF 2026

Consultation Technique sur l'avancement d'une réponse coordonnée aux recommandations du Secrétaire Général des Nations Unies en matière de sauvegarde des vies humaines.

Le Caire, 14-16 avril 2026

Document préparé sous l'égide du Réseau continental des Nations Unies sur la Migration pour l'Afrique.

PREAMBULE

Le présent document reflète les principaux messages et recommandations issus de la Consultation Technique tenue au Caire du 14 au 16 avril 2026. Cette consultation a été convoquée par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), le Comité International de la Croix Rouge (CICR) et la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge (FICR), avec l'appui du groupe de travail du Réseau des Nations Unies sur la Migration (RNUM) consacré aux migrants disparus et à l'assistance humanitaire aux migrants en détresse, et sous l'égide du Secrétariat du RNUM et du Réseau continental des Nations Unies sur la migration pour l'Afrique en préparation du Forum d'Examen des Migrations Internationales (IMRF) de 2026.

La consultation a réuni des représentants gouvernementaux, des organisations internationales, des acteurs humanitaires, des experts médico légaux et des organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest, Centrale, Orientale et du Nord, afin d'échanger des expériences et d'identifier des approches concrètes visant à renforcer la coopération sur la question des migrants disparus et fournir une assistance humanitaire aux migrants en détresse.

Les discussions se sont appuyées sur les recommandations de 2024 du Secrétaire Général des Nations Unies, structurées autour de cinq piliers : la prévention ; la recherche et l'identification ; le soutien aux familles ; la responsabilité et la justice ; les données et l'anticipation.

Les participants ont réaffirmé l'importance de renforcer la coopération conformément au Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières (PMM), en particulier l'Objectif 8, et ont souligné que les progrès nécessitent une collaboration soutenue entre les gouvernements, les acteurs humanitaires et les partenaires régionaux et internationaux.

Les messages clés et recommandations suivants ont émergé de la consultation et peuvent contribuer aux rapports nationaux, aux processus d'examen régionaux ainsi qu'à l'engagement en vue du Forum d'Examen des Migrations Internationales (IMRF) de 2026.

MESSAGES CLES

La sauvegarde des vies humaines doit rester une priorité centrale de la gouvernance des migrations.

L'ampleur des décès et des disparitions de migrants le long des routes traversant et reliant le continent africain demeure profondément préoccupante. Relever ce défi nécessite une action internationale coordonnée, un renforcement de la coopération entre les États et les partenaires, ainsi qu'une mobilisation cohérente de l'ensemble des parties prenantes dans les pays d'origine, de transit et de destination.

Les routes migratoires exigent des réponses coordonnées et fondées sur les itinéraires.

Compte tenu du caractère transnational des mouvements migratoires, les réponses aux décès et disparitions de migrants gagnent à s'appuyer sur une coopération transfrontalière renforcée entre pays d'origine, de transit et de destination.

Les familles de migrants disparus doivent rester au cœur des réponses.

Fournir des informations sur le sort et la localisation des personnes disparues constitue un objectif humanitaire fondamental et un indicateur déterminant de l'efficacité et de l'humanité des systèmes de réponse. Le soutien psychosocial, l'assistance juridique et des canaux de communication accessibles devraient donc être intégrés de manière systématique aux efforts nationaux et régionaux.

Les données constituent une base essentielle pour l'action, mais des lacunes persistent.

Des données fiables, désagrégées et harmonisées sur les décès et disparitions de migrants sont indispensables pour éclairer les politiques publiques, orienter l'allocation des ressources et soutenir les familles. Les systèmes existants, notamment le Projet Migrants Disparus de l'OIM, offrent une base essentielle, mais leur couverture demeure inégale. Le renforcement des capacités nationales de collecte de données et des mécanismes régionaux de partage de données constitue une priorité à la fois technique et politique.

La recherche et l'identification nécessitent une approche globale et multisectorielle.

Des réponses efficaces reposent sur une collaboration durable entre les acteurs humanitaires, de la protection, de la santé, de la justice, de l'état civil, de la gestion des frontières et de la médecine légale, reconnaissant qu'aucun acteur ou système ne peut, à lui seul, répondre à l'ensemble des risques auxquels les migrants sont confrontés tout au long de leur parcours.

La coopération régionale est essentielle et doit être renforcée.

Les décès et disparitions de migrants constituent des phénomènes intrinsèquement transfrontaliers qui ne peuvent être traités par un seul pays agissant isolément. Les cadres régionaux, notamment ceux promus par l'Union Africaine, offrent une base importante de coordination. Le renforcement de ces cadres au moyen de protocoles conjoints, de systèmes de données partagés et de mécanismes coordonnés de recherche et de sauvetage demeure une priorité pour la période précédant l'IMRF 2026.

RECOMMANDATIONS EN VUE DE L'IMRF 2026

1. Renforcer les efforts de prévention

- Renforcer la coopération en matière de capacités de recherche et de sauvetage (SAR) le long des routes maritimes et terrestres, y compris la coordination entre les autorités compétentes et les acteurs humanitaires ainsi que l'offre d'assistance humanitaire.
- Promouvoir et mettre en œuvre des mesures de réduction des risques et de prévention le long des principales routes migratoires, en particulier dans les zones à haut risque.
-
- Soutenir les initiatives visant à renforcer la préparation et la coordination dans les situations de mouvements migratoires massifs ou soudains.
-

- Promouvoir l'identification juridique et la documentation des migrants comme des mesures vitales, en élargissant l'accès à l'identité juridique et aux documents officiels, y compris les statuts juridiques temporaires, l'enregistrement des faits d'état civil et des procédures de renouvellement simplifiées.
-
- Mettre en place des solutions ciblées de documentation pour les enfants en situation de mobilité, afin de garantir leur protection et leur traçabilité et éviter les séparations familiales.
-
- - Développer des mécanismes d'alerte précoce fondés sur l'analyse des tendances migratoires, des conditions climatiques, des conflits et autres facteurs de risque susceptibles d'accroître les mouvements dangereux.
-
- - Intensifier les campagnes d'information accessibles et multilingues à destination des migrants sur les risques encourus, les droits disponibles et les alternatives sûres.
-
- - Promouvoir des voies de migration régulières, sûres et accessibles, notamment pour les personnes en situation de vulnérabilité, afin de réduire le recours aux itinéraires dangereux et aux réseaux criminels.
-
- - Renforcer la coopération avec les communautés locales situées le long des routes migratoires afin d'améliorer les mécanismes communautaires de prévention et d'assistance d'urgence.
-

2. Améliorer les systèmes de Recherche, et d'Identification

- Mettre en place des mécanismes nationaux sur les migrants disparus facilitant la collaboration sur les dossiers de migrants disparus entre l'ensemble des acteurs, y compris les différents services d'Etat tels que les services de police, d'immigration, des affaires étrangères, les autorités sanitaires et les institutions judiciaires.
-
- Soutenir la création de systèmes de gestion de l'information pilotés par les gouvernements, permettant la collecte, l'harmonisation, la centralisation et le partage systématique des données relatives aux cas entre le niveau local, national et transnational .
-
- Renforcer les capacités en matière de gestion des dépouilles, y compris la récupération, l'identification médico légale et les inhumations dans la dignité, en favorisant la coopération entre les institutions médico légales, les services de l'état civil et les acteurs humanitaires.
-
- Encourager le partage transfrontalier d'informations afin de faciliter les processus de recherche et d'identification.
-
- - Élaborer des protocoles normalisés régionaux et internationaux pour la recherche, la récupération, la gestion des dépouilles et l'identification des migrants disparus.

- - Soutenir la mise en place de bases de données interopérables et sécurisées, respectueuses de la protection des données personnelles et accessibles aux autorités compétentes.
- - Renforcer les capacités techniques en matière d'identification, notamment par la formation spécialisée, l'utilisation d'outils médico-légaux modernes et les échanges d'expertise entre États.
- - Prévoir des mécanismes de coopération consulaire renforcée afin de faciliter l'identification et le rapatriement des restes lorsque souhaité par les familles.

3. Renforcer le soutien aux familles de migrants disparus

- Renforcer les mécanismes de soutien en faveur des familles touchées par des cas de migrants disparus pour répondre à leurs multiples besoins, y compris au niveau psychosocial, administratif (certificat d'absence), économique/financier, et juridique.
- Promouvoir et soutenir la possibilité du rôle des organisations de la société civile pour faciliter les relations entre les familles et les gouvernements
- - Garantir un 'guichet unique' institutionnel permettant aux familles d'obtenir des informations claires sur les procédures, les démarches administratives, le support disponible et l'état des recherches.
- Faciliter l'accès à une assistance administrative et consulaire, y compris pour l'obtention de certificats de décès, de documents d'état civil ou de procédures successorales.
- Veiller à ce que les familles puissent participer de manière informée et volontaire aux processus de recherche et d'identification.
- Soutenir les réseaux de familles de disparus et les initiatives de solidarité transnatio
- Renforcer les mécanismes de suivi concernant les décès et disparitions de migrants.
- Promouvoir des enquêtes rapides, impartiales et efficaces lorsque des violations potentielles des droits humains sont alléguées.

4. Promouvoir la responsabilité et les approches fondées sur les droits

- Encourager la poursuite des efforts afin de garantir que la prévention et les réponses aux décès et disparitions de migrants restent pleinement ancrées dans les principes du droit international des droits humains et du droit humanitaire.

5. Renforcer les données, les connaissances et l'anticipation

- Soutenir le développement de systèmes de données éthiques et désagrégées pour mieux documenter les décès et disparitions de migrants.
- Renforcer la collaboration avec l'Observatoire Africain de la Migration (OAM) pour:
 - o -L'harmonisation de la collecte et de la gestion des données migratoires,
 - o - La promotion de l'utilisation et de l'analyse des données et des outils prospectifs pour identifier les risques émergents et orienter les actions de prévention.

- Renforcer l'interopérabilité et la coordination entre les systèmes de données aux niveaux national, régional et international.
- Soutenir la production de données comparables au niveau international, fondées sur des méthodologies harmonisées.
- Encourager les partenariats entre gouvernements, universités, organisations internationales et société civile afin de renforcer la recherche appliquée.
- - Développer des tableaux de bord régionaux permettant un suivi en temps réel des incidents, tendances et zones à risque.
- Promouvoir l'utilisation responsable des nouvelles technologies, y compris la cartographie numérique, l'intelligence artificielle et l'imagerie satellitaire, pour appuyer la prévention et la recherche.

PERSPECTIVES EN VUE DE L'IMRF 2026

Les participants ont souligné que des progrès durables nécessitent une coopération continue entre les gouvernements, les organisations internationales et les acteurs humanitaires. Les enseignements et recommandations issus de cette consultation visent à appuyer l'engagement des États Membres dans la traduction des engagements pris au titre du Pacte Mondial pour les Migrations en actions concrètes permettant de sauver des vies.